



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Syndicat avenir lycéen

Question au Gouvernement n° 3567

Texte de la question

SYNDICAT AVENIR LYCÉEN

**M. le président.** La parole est à M. Michel Larive.

**M. Michel Larive.** Monsieur le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, selon *Mediapart* et *Libération*, le ministère que vous dirigez serait à l'origine de la création du syndicat Avenir lycéen.

**Un député du groupe LaRem .** C'est du réchauffé !

**M. Michel Larive.** Si cette information était confirmée, il s'agirait de la construction de toutes pièces, par l'instrumentalisation de jeunes lycéens, d'un organe de propagande à la solde du pouvoir (« *Bravo !* » sur les bancs du groupe FI), ceci dans un moment politique délicat pour vous avec la contestation de diverses réformes destructrices de l'éducation nationale et de l'école publique. (Applaudissements sur les bancs des groupes FI et GDR.)

Dans vos réponses, à part les métaphores culinaires et les insultes, vous nous avez annoncé la création d'une enquête administrative, pilotée par la direction générale de l'enseignement scolaire, la DGESCO, organisme soupçonné par la presse d'avoir conçu Avenir lycéen. Or vous avez accusé les jeunes gens d'un autre syndicat d'être proches de nos idées. J'en suis ravi : je me réjouis que la jeunesse de France s'empare des questions politiques dès le plus jeune âge...

**Un député du groupe LaRem .** Où est le problème alors ?

**M. Michel Larive.** ...mais, pour votre information, nous ne pouvons être à l'origine de la création de l'Union nationale des étudiants de France, l'UNEF, en 1907... Aussi le parallèle avec l'affaire qui vous concerne s'arrête-t-il là. (« *Très bien !* » sur plusieurs bancs du groupe FI.)

Qu'avez-vous à répondre aux jeunes gens qui se sont sentis manipulés, aux parents de ces enfants qui s'insurgent contre de tels faits (*Murmures sur les bancs du groupe LaREM*), enfin, à la représentation nationale mandatée par le peuple de France pour contrôler votre action ? (Applaudissements sur les bancs du groupe FI.)

**M. Alexis Corbière.** Oui, il les a manipulés !

**M. le président.** La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

**M. Jean-Michel Blanquer,** *ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.* Je serai bref puisque je vous ai déjà répondu la semaine dernière ; mais je pourrai vous répondre chaque semaine sur le sujet si vous

le souhaitez (« *Oui !* » sur les bancs du groupe FI.)

**Un député du groupe LR** . Vous êtes là pour ça !

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre** . Je vous demanderai seulement de respecter les fondateurs d'Avenir lycéen qui ont déclaré qu'il était insultant, pour eux, qu'on soutienne qu'ils auraient été instrumentalisés par qui que ce soit. Je ne les connaissais pas et ne les ai pas rencontrés avant qu'ils ne fondent cette association. Ils ont obtenu deux sièges sur quatre au conseil supérieur de l'éducation. Ils ont obtenu 65 000 euros alors que leurs prédécesseurs ont touché davantage avec le même nombre de sièges. Il n'y a eu aucun favoritisme, ce que n'importe qui peut vérifier.

Dans *Le Tartuffe*, Cléante dit que « contre la médisance il n'est point de rempart ».

**M. Pierre Cordier**. Cléante, ce n'est pas dans *Le Tartuffe*, révisez vos classiques !

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre** . Vous pourrez donc répéter chaque semaine la même chose mais cela restera pure calomnie. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

**M. le président**. La parole est à M. Michel Larive.

**M. Michel Larive**. Vous confirmez mes craintes. Insultes et diversion, tel est votre lot. Je vous informe par conséquent que les membres du groupe La France insoumise, en responsabilité, saisiront le procureur de la République (« *Allez !* » sur plusieurs bancs du groupe LaREM) concernant cette affaire, sur le fondement de l'article 40 du code de procédure pénale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe FI.*)

**M. le président**. La parole est à M. le ministre.

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre**. Vous êtes évidemment libres de faire tout ce que vous souhaitez en la matière, comme tout citoyen. Je constate simplement que vous essayez de mettre en scène ce que vous appelez une affaire et qui n'en est pas une.

**M. Alexis Corbière**. Ben voyons !

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre** . Tout le monde le verra. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*) Je n'ai aucun problème à montrer de manière complètement transparente tout ce que l'on voudra et je ferai ce que je vous ai dit : l'enquête diligentée portera sur l'ensemble des associations lycéennes depuis dix ans et ainsi nous verrons exactement ce qu'il en est. (*Protestations sur les bancs du groupe FI.*) Reste, j'y insiste, que je n'ai strictement rien à craindre de vos actions.

**M. Pierre Cordier**. Comment ont été dépensés les 65 000 euros d'argent public ? Ça, c'est intéressant ! Ils sont allés au restaurant avec !

**M. Jean-Michel Blanquer, ministre** . Il est assez triste que vous vous concentriez sur ce point au moment où nous devons affronter une crise sanitaire, une crise économique et sociale – sujets sur lesquels je vous répondrais avec plaisir. Mais vous essayez de monter une affaire de toutes pièces, c'est un choix politique qui ne vous honore pas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

## Données clés

**Auteur** : [M. Michel Larive](#)

**Circonscription** : Ariège (2<sup>e</sup> circonscription) - La France insoumise

**Type de question** : Question au Gouvernement

**Numéro de la question** : 3567

**Rubrique** : Enseignement secondaire

**Ministère interrogé** : Éducation nationale, jeunesse et sports

**Ministère attributaire** : Éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(e)s

**Question publiée au JO le** : [2 décembre 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [2 décembre 2020](#)